



# Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

## Insertions dans la vie active des lycéens et des apprentis

Les enquêtes IVA-IPA 2015

numéro 08-16  
septembre 2016



Scannez le QR code affiché  
pour télécharger la brochure



académie  
Clermont-Ferrand 

**Auteur**  
Christophe RAFRAF

Secrétariat :  
Marie-José TEIXEIRA

**Division Statistique et Evaluation :** [dse@ac-clermont.fr](mailto:dse@ac-clermont.fr)

 04 73 99 32 71

<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/> (grand public)  
<http://statpro.ac-clermont.fr> (depuis un site  
académique)



*En Auvergne, au 1er février 2015, 7 mois après leur sortie de formation, seulement 54 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi. Les jeunes sortants de l'apprentissage s'insèrent mieux que les sortants de lycée. 60 % des apprentis ont un emploi. Si le niveau de diplôme est essentiel à l'insertion des jeunes, les plus diplômés s'insérant beaucoup plus facilement, ainsi pour les apprentis le taux d'insertion des BTS est supérieur de 20 points à celui des CAP. Le domaine d'études est aussi déterminant pour les débuts de carrière. Les écarts sont très importants selon les spécialités choisies.*

*D'autres facteurs peuvent faciliter l'insertion comme le fait d'obtenir son diplôme. Globalement, l'écart entre le taux d'emploi des diplômés et des non diplômés est de 18 points pour les apprentis et de 13 points pour les lycéens. Etre titulaire du permis de conduire augmente les chances de décrocher un emploi, Pour les jeunes sortants d'apprentissage : 17 points séparent les taux d'emploi des titulaires du permis des autres et 13 points chez les lycéens.*

*L'emploi des jeunes est souvent précaire, ainsi 55 % des apprentis ont un emploi à durée indéterminée mais seulement 28 % des lycéens.*

Les premiers pas sur le marché de l'emploi à la sortie des lycées ou des centres d'apprentissage sont très sensibles à la conjoncture économique. Cette dernière n'est pas favorable, l'emploi salarié marchand ne repart pas, celui dans la construction recule toujours (lire l'encadré «Un contexte économique toujours peu favorable à l'insertion des jeunes»).

En Auvergne, au 1er février 2015, 7 mois après leur sortie de formation, seulement 54 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi, 37 % sont au chômage et 9 % sont inactifs. Les jeunes peu ou pas diplômés se déclarent plus souvent inactifs que les autres lycéens.

### **L'insertion professionnelle des apprentis est meilleure que celle des scolaires**

Les jeunes sortants de l'apprentissage s'insèrent mieux que les sortants de lycée, c'est une tendance longue, que la situation économique soit bonne ou difficile. L'année 2015 ne déroge pas à ce constat. Après la fin de leurs études professionnelles, 58 % des apprentis ont un emploi, 37 % sont au chômage, 5 % sont inactifs. Les deux systèmes ne sont, toutefois, pas directement comparables car ils ne forment pas exactement aux mêmes métiers, surtout les conditions de formations diffèrent fortement.

L'apprentissage garantit, en général, une plus grande expérience professionnelle que la voie scolaire, une part importante de la formation étant assurée au sein de l'entreprise. De plus, l'apprentissage est considéré faciliter la transmission de savoirs directement nécessaires à l'exercice de l'emploi, il permet, de plus, de réduire l'incertitude de l'employeur au moment du recrutement. Une part importante d'apprentis est d'ailleurs recrutée par l'entreprise dans laquelle il a été formé. On utilise le terme de maintien dans l'entreprise. Ainsi presque six sortants sur dix sont en emploi dans une entreprise dans laquelle ils ont déjà travaillé.

Le maintien dans l'entreprise est aussi dépendant du diplôme, 55 % des CAP sont embauchés dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur apprentissage 76 % pour les baccalauréats professionnels, 62 % pour les BTS, mais seulement 49 % pour les diplômés de niveau II. Le maintien dans l'entreprise est aussi une combinaison du niveau du diplôme et de spécialité. Par exemple, dans les spécialités comme la vente, si au niveau du CAP, le taux de maintien est de 40 %, il passe à 70 % pour les BTS.

Pendant la scolarité, la formation des lycéens crée moins de liens avec l'entreprise que l'apprentissage. Ce qui peut se révéler être un handicap au moment de la recherche d'emploi. Faire des stages, qu'ils soient obligatoires ou non, est un moyen de se faire connaître pour décrocher un emploi, ainsi les lycéens sont 36 % à avoir été embauchés par l'entreprise dans laquelle ils avaient fait un stage (ou un job d'été). De plus, ils ont souvent une opinion favorable de leur stage. Qu'ils soient en emploi ou non, 85 % des lycéens estiment que les stages ou formation en entreprise ont été utiles.

### Le niveau de diplôme est essentiel à l'insertion des jeunes

Le niveau de diplôme joue de façon déterminante sur l'insertion professionnelle en début de carrière. En effet, quelle que soit la voie choisie, apprentissage ou voie scolaire, l'insertion sur le marché du travail s'améliore avec le niveau de diplôme.

*Situation au 1er février 2015 des sortants selon la classe de sortie (en %)*

Scolaires	En emploi	Au chômage	Inactifs
CAP terminale	34,8	53,4	11,8
TECHNO terminale	53,4	25,2	21,4
BAC PRO terminale	54,3	36,8	8,9
BTS terminale	63,0	31,4	5,7
Ensemble	53,6	37,2	9,2

source : IVA 2015

Apprentis	En emploi	Au chômage	Inactifs
CAP terminale	48,2	47,3	4,4
BP terminale	71,2	25,1	3,7
Bac Pro terminale	68,3	24,8	6,9
BTS terminale	71,1	24,2	4,7
Ensemble de CAP à BTS	57,9	37,5	4,6
Dip. II terminale	79,9	16,2	4,0

source : IPA 2015

La situation des peu diplômés sur le marché du travail est délicate : ils ont de réelles difficultés à s'insérer, seulement 35 % des lycéens préparant un CAP ont trouvé un emploi. Les conditions d'insertion des bacheliers professionnels ou technologiques sont plus favorables avec respectivement 54 % et 53 % de taux d'emploi. En remontant la hiérarchie des diplômes le gain en termes d'emploi pour les titulaires d'un BTS est moins important, ils sont 60 % à avoir trouvé un emploi. Dans l'apprentissage, les conditions sont aussi meilleures pour les plus diplômés, le taux d'insertion des BTS est supérieur de 20 points à celui des CAP.

Ces situations illustrent le rôle protecteur joué par le diplôme face au chômage. Cependant les jeunes rencontrant le plus de difficultés à s'insérer sont ceux n'ayant aucun diplôme. La situation des non-diplômés est particulièrement préoccupante seulement 17 % ont un emploi sept mois après la fin de leur formation et 23 % s'ils sont issus de l'apprentissage. La réticence des entreprises à recruter des jeunes sans aucun diplôme ou diplômés du seul brevet semble être désormais la norme sur le marché du travail.

## Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière

Le devenir professionnel des jeunes est lié à leur niveau de diplôme mais dépend également aussi beaucoup de leur spécialité de formation. Le domaine d'études joue un rôle crucial au cours des premières années de vie active car il est en lien avec le secteur d'activité du recruteur potentiel. Les différences de taux d'emploi sont importantes, selon les spécialités. Cette année les jeunes issus de la voie scolaire ont trouvé plus souvent un emploi après une formation dans le secteur des services que dans la production : 56 % contre 50 %. Cependant la structure en diplôme n'est pas la même. Pour les services 14 % préparent un CAP et 37 % d'un BTS, en production les proportions sont respectivement de 22 % et de 26 %.

De même au sein même des spécialités de services les écarts sont importants. Le taux d'insertion pour la spécialité transport, manutention, magasinage est de 70 % contre 51 % pour celle du commerce et de la vente.

### Taux d'emploi au 1er février 2015 par secteurs de formation

<b>Scolaires</b>	<b>En emploi</b>
<b>Services dont</b>	<b>55,9</b>
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agro-alim.	31,9
Génie civil, construction, bois	52,1
Mécanique et structures métalliques	48,9
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	59,6
Spécialités pluritechnologiques de la production	63,0
<b>Production dont</b>	<b>50,3</b>
Transport, manutention, magasinage	70,3
Commerce, vente	50,9
Finances, comptabilité et gestion du personnel	55,6
Communication et information	41,6
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	63,4
Accueil, hôtellerie, tourisme	54,0

source : IVA 2015

<b>Apprentis</b>	<b>En emploi</b>
<b>Productions dont</b>	<b>59,7</b>
Forêts, aménagement paysager	63,6
Productions Végétales, animales et cultures	46,3
Batiment	49,3
Moteurs, mécanique auto	59,8
Electricité, électronique	69,1
Technologies industrielles et de commande	72,2
<b>Services dont</b>	<b>66,7</b>
Transport, finances, comptabilité	75,3
Commerce, vente	65,1
Coiffure, esthétique	55,3

source : IPA 2015

L'analyse des écarts d'insertion par spécialité est complexe. Toutes ces spécialités forment un groupe hétérogène n'ayant pas toutes les mêmes atouts sur le marché du travail. De plus, se mêlent plusieurs effets, des effets conjoncturels en particulier les spécialités dépendant d'activités très cycliques comme la construction. Et des effets structurels, comme pour les spécialités de la production, car les effectifs des entreprises de l'industrie reculent depuis des années [1].

Globalement, pour les apprentis comme pour les scolaires le taux d'insertion de la spécialité est d'autant plus élevé que la part des bacheliers et des diplômés du supérieur est importante. Et même, à niveau de diplôme équivalent, les taux d'insertion selon les spécialités ne sont pas les mêmes. Ainsi pour les lycéens le taux d'insertion pour le bac professionnel est de 38 % pour la spécialité communication et information contre 67 % pour la spécialité transport, manutention, magasinage. Il se combine alors sur l'insertion l'influence à la fois du diplôme et de la spécialité. Il faut donc tenir compte aussi de la structure en diplôme de la spécialité.

Les écarts d'insertion par spécialités dans l'apprentissage sont aussi importants. Ainsi si les spécialités des services ont un taux d'emploi global de 65 %, seulement 55 % des apprentis de la coiffure, esthétique ont trouvé un emploi mais 75 % ce ceux des spécialités transport, finances, comptabilité. Les apprentis des spécialités de la production ont plus de difficultés d'insertion que ceux des services, 59 % ont trouvé un emploi. Au sein de cette spécialité les écarts sont là aussi importants 72 % pour les technologies industrielles mais seulement 49 % pour le bâtiment.

### Les filles apprentis ont un peu plus de facilités à trouver un emploi

L'insertion des lycéennes n'est pas plus difficile que celles des lycéens. Au 1<sup>er</sup> février, le taux d'emploi les filles est de 53 % contre 54 % pour les garçons. Les filles issues de l'apprentissage ont un peu moins de difficultés à s'insérer elles sont 60 % en emploi.

*Situation au 1er février 2015 des sortants selon la classe de sortie et le sexe (en %)*

	Garçon	Fille
<b>scolaires</b>	En emploi	En emploi
CAP terminale	37,4	32,3
TECHNO terminale	52,2	54,6
BAC PRO terminale	53,6	54,9
BTS terminale	64,3	61,7
Ensemble	54,3	53,2

source : IVA 2015

	Garçon	Fille
<b>Apprentis</b>	En emploi	En emploi
CAP terminale	51,1	40,6
BP terminale	69,1	75,8
Bac Pro terminale	72,1	NS
BTS terminale	73,4	64,5
Ensemble de CAP à BTS	61,4	60,3
Dip. II terminale	74,5	85,7

source : IPA 2015

Mais les taux d'emploi sont très variables selon les choix d'orientation, filles et garçons ne se formant pas aux mêmes métiers. Les filles s'orientent plus souvent que les garçons vers des spécialités moins porteuses en emploi. Comme par exemple en coiffure esthétique, une spécialité où plus de neuf apprenties sur dix sont des femmes et dont le taux d'emploi est seulement de 55 %. Les différences de taux d'emploi entre les sexes sont liées essentiellement au choix de spécialités. Comme pour les garçons, les plus diplômées s'insèrent le mieux et les apprenties s'insèrent mieux que les scolaires. Quand les filles combinent haut niveau d'études et domaines de spécialité porteurs, par la voie de l'apprentissage ou scolaires, leur insertion professionnelle se fait sans difficulté.

### **Les titulaires du permis de conduire s'insèrent mieux**

Au recensement de la population en 2009 [2], plus de 82 % des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture en Auvergne contre seulement 4.8 % en transport en commun. En zone rurale ces proportions sont respectivement de 89 % et 2 %. La recherche d'emploi implique aussi d'être mobile, par exemple, pour se présenter à des entretiens d'embauches ou se rendre à pôle emploi. La possession du permis de conduire est donc un atout dans la recherche d'emploi. Pour aider les jeunes à financer ce budget important, l'État a mis en place le permis à 1 euro par jour depuis 2005. Les jeunes détenant le permis de conduire s'insèrent plus facilement.

Pour les jeunes sortants d'apprentissage 17 points séparent les taux d'emploi des titulaires du permis des autres : 69 % contre 52 %. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant d'un CAP 40 % pour les titulaires du permis contre 60 % pour les autres. Même constat au niveau national, l'écart est particulièrement fort pour les lycéens diplômés d'un CAP : 45 % contre 19 %. À l'inverse, le taux d'emploi diffère peu pour les sortants de BP, de BTS ou de niveau supérieur.

Comme pour les apprentis, la quasi-totalité des lycéens est en âge d'avoir le permis. L'écart de taux d'emploi chez les lycéens est encore plus important, il est de 61 % lorsqu'ils sont titulaires du permis contre 41 % dans le cas contraire. Comme dans l'apprentissage c'est au niveau du CAP que les écarts sont les plus importants, 63 % contre 20 %.

### **Quitter l'Auvergne pour trouver un emploi**

Les difficultés d'insertion, peuvent pousser certains à quitter l'Auvergne pour trouver leur premier emploi. Ainsi pour les sortants des lycées 20 % ont été embauchés par une entreprise qui n'était pas localisée en Auvergne. Les plus diplômés sont aussi les plus mobiles géographiquement.

Les apprentis aussi s'insèrent hors d'Auvergne. Ainsi si 70 % des apprentis vont être embauchés par une entreprise auvergnate, 30 % sur dix vont trouver un emploi hors de la région. Ceci peut s'expliquer tout d'abord par le fait qu'un quart des apprentis signent leur contrat d'apprentissage avec une entreprise qui n'était pas localisée en Auvergne [3]. Et qu'ensuite 40 % des apprentis sont embauchés dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur apprentissage. Après la région Ile-de-France, les jeunes sortants privilégient les départements limitrophes.

## **Augmenter ses chances d'insertion**

Quel que soit le niveau de formation, le fait d'obtenir le diplôme préparé augmente la chance de trouver un emploi. Globalement, l'écart entre le taux d'emploi des diplômés et des non diplômés est de 18 points pour les apprentis : 55 % pour les diplômés, 37 % pour les non diplômés. Pour les lycéens l'écart est de 13 points : 56 % pour ceux qui ont décroché leur diplôme contre 43 % pour ceux qui ont échoué. Les écarts de taux varient fortement suivant le diplôme préparé.

L'orientation suivie si elle correspondait aux vœux d'orientation peut aussi jouer un rôle positif dans l'insertion. Ainsi, 64 % des sortants de CFA pour lesquels les vœux d'orientation ont été exaucés sont en emploi sept mois après la sortie, contre seulement 41 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas à leur vœu. Même constat chez les scolaires, une orientation choisie augmente in fine le taux d'insertion. Les jeunes auront une plus forte motivation à rechercher un emploi en cohérence avec leur aspiration.

## **Des emplois très souvent temporaires**

Les lycéens occupent des emplois précaires, 41 % occupent un emploi à durée déterminée (EDD), l'intérim concerne 15 % des emplois. Les emplois à durée indéterminée concernent seulement 28 % des sortants. La probabilité d'être recruté en contrat à durée indéterminé augmente avec le niveau de diplôme. Enfin, 16 % occupent un emploi aidé.

A titre de comparaison, en France, en 2012, plus de 90 % des intentions d'embauche sont des contrats temporaires (49 % des CDD et 43 % en missions d'intérim) [4]. Les conditions d'emploi sont elles aussi impactées par les difficultés économiques.

Comme pour l'insertion les apprentis s'en sortent mieux que les scolaires, ils sont 28 % à être embauchés en EDD et 55 % en EDI. Les apprentis sont plus souvent embauchés contre pour un emploi stable et ce quel que soit le niveau de diplôme. Cependant lorsqu'ils ne se maintiennent pas dans l'entreprise qui les a formés, les conditions d'emplois se détériorent. Dans le cas d'un maintien 70 % des sortants sont en EDI contre 30 % dans le cas contraire.

Répartition des types de contrats parmi les sortants en emploi au 1er février 2015, (en %)

<b>Scolaires</b>	<b>EDI</b>	<b>EDD</b>	<b>Intérim</b>	<b>Emploi aidé</b>
CAP terminale	34,1	36,4	14,7	14,8
TECHNO terminale	26,4	36,0	10,6	27,0
BAC PRO terminale	25,4	40,7	16,8	17,1
BTS terminale	30,0	42,9	14,4	12,8
Ensemble	28,2	40,8	15,2	15,8

source : IVA 2015

<b>Apprentis</b>	<b>EDI</b>	<b>EDD</b>	<b>Intérim</b>	<b>Emploi aidé</b>
CAP terminale	54,4	7,8	9,3	28,5
BP terminale	58,6	6,1	3,4	31,9
Bac Pro terminale	56,2	8,7	15,0	20,1
BTS terminale	50,5	12,3	11,3	25,9
Ensemble de CAP à BTS	55,1	27,8	8,9	8,2
Dip. II terminale	61,3	22,9	7,1	8,7

source : IPA 2015

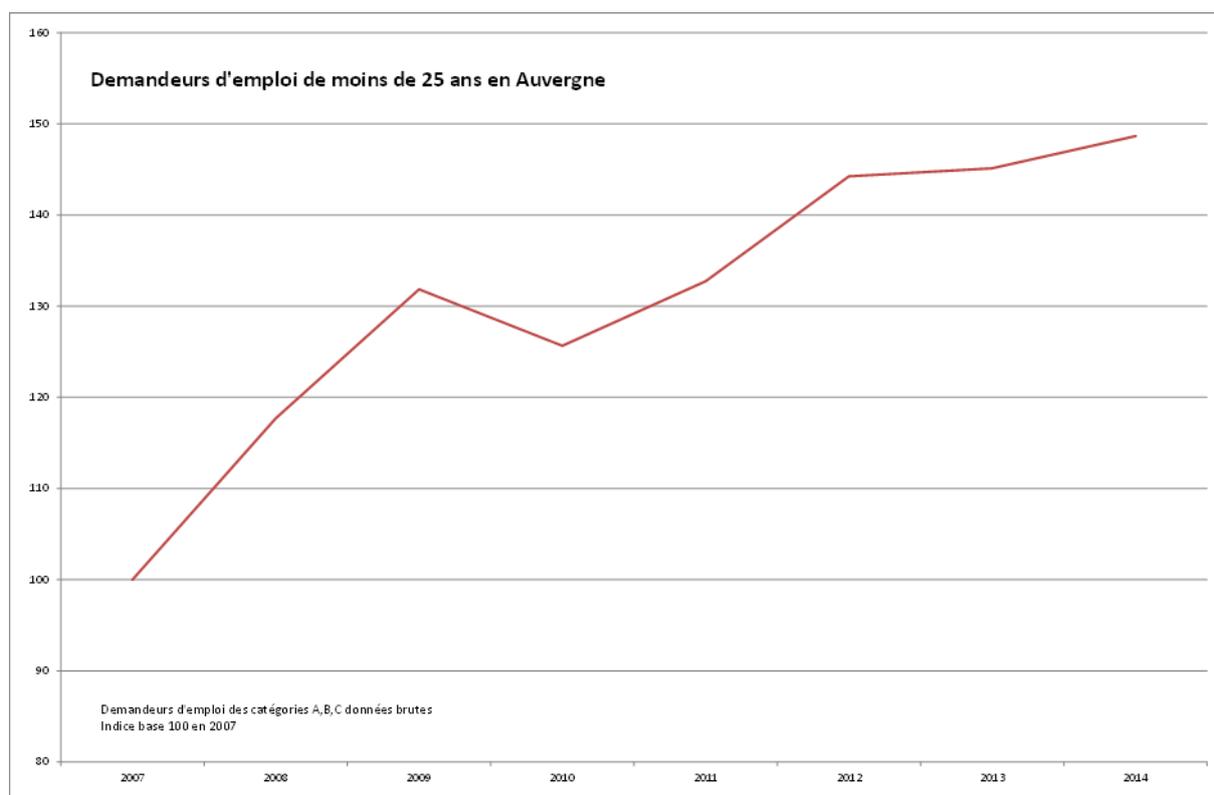
Les conditions d'emploi varient aussi, selon le sexe. Par exemple les lycéens sont presque trois fois plus nombreux en intérim que les filles. En 2014, en Auvergne sept missions sur dix, émanaient d'une entreprise de l'industrie ou de la construction. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à avoir suivi une formation des métiers de l'industrie et du bâtiment, ce qui explique qu'ils soient plus souvent en intérim. Par contre, les jeunes femmes sont plus souvent embauchées en contrat à durée déterminée. Travaillant plus souvent dans les services, elles subissent le mode de recrutement de ce secteur privilégiant les embauches en CDD à l'intérim. Par contre, l'apprentissage garantit des conditions d'emploi très comparables pour les filles et les garçons. Les jeunes hommes sont 56 % à travailler en EDI et 25 % en EDD contre respectivement 55 % et 31 % pour les femmes.

### **Le temps partiel**

Le temps partiel est surtout lié au choix de métier et donc indirectement au secteur économique dans lequel on va travailler. Ainsi si parmi les apprentis ayant décroché un emploi, 12 % travaillent à temps partiel mais, 25 % sont employés à temps partiel, dans les spécialités des services mais seulement 6 % pour celles de la production. De même, après l'apprentissage dans le bâtiment 95 % des jeunes sont à temps complet en revanche en coiffure et esthétique, 42 % des emplois sont des temps partiels et dans la vente 22 %.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes, seulement 5 % des garçons travaillent à temps partiel contre 32 % pour les filles. Par la voie scolaire ces taux sont respectivement de 12 % et 36 %. Une partie de ce temps partiel est certainement subi. Les enquêtes d'insertion ne permettent pas de savoir si le temps partiel est choisi ou contraint, mais dans l'enquête génération du Céreq 11 % des jeunes femmes, tous diplômes confondus, déclarent subir leur temps partiel.

## Un contexte économique toujours peu favorable à l'insertion des jeunes [5]



L'insertion dans l'emploi des jeunes est particulièrement impactée par la situation économique générale. Au moment où les jeunes effectuent leur recherche d'emploi, les conditions économiques sont peu favorables.

Tout d'abord, l'emploi dans le secteur de la construction est en recul continu depuis 2008. Entre 2008 et 2014 le nombre de salariés a reculé de près de 11 % en Auvergne. La construction est un secteur important pour l'insertion des jeunes, tout d'abord par son poids en termes d'emplois salariés, 28 400 en 2014, par son effet d'entraînement aux autres secteurs mais aussi et surtout car il embauche beaucoup de jeunes (source : estimation d'emploi). De plus, c'est un secteur qui connaît de façon récurrente des difficultés de recrutement pouvant faciliter l'insertion des nouveaux entrants sur le marché du travail.

Ensuite, l'emploi dans l'industrie continue de baisser, le secteur a perdu 12 % de ses effectifs entre décembre 2007 et 2014. La crise n'a fait qu'accentuer le recul de l'emploi en Auvergne qui avait déjà baissé de 9 % entre 2001 et 2006. Tributaire de l'industrie et de la construction, car les trois quarts des missions en proviennent, l'intérim stagne encore cette année. Ce dernier est aussi souvent une porte d'entrée sur le marché du travail. A la fin du dernier trimestre 2007 on comptait 12 100 salariés, ils sont 9 200, fin 2014. L'emploi dans le tertiaire marchand stagne. Les difficultés rencontrées par les différents secteurs se traduisent au final par un nouveau recul (-0.1 %) de l'emploi salarié marchand auvergnat. En Auvergne en décembre 2007 on comptait 291 900 salariés, ils ne sont plus que 277 900 en décembre 2014, soit un recul de 4.8 %.

Cette situation rend la recherche d'emploi particulièrement délicate. Et en dépit des dispositifs de politique d'emplois destinés aux jeunes (CIVIS, contrat d'avenir, Contrat unique d'insertion..) Les difficultés des plus jeunes sont importantes. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est passé de 11 300 en décembre 2007 avant la crise à 16 800 en décembre 2014 (source : pôle emploi données brutes).

## **BREVES**

En France en 2015, après deux années de baisse, 281 000 contrats d'apprentissage ont été signés dans les secteurs privé et public soit une hausse de 2.3 %.

Pour le secteur privé cette hausse est de 1.6 %. Tous les secteurs économiques ont embauché des apprentis à l'exception de la construction. Cette augmentation serait due en grande partie à la mise en place de l'aide "TPE jeunes apprentis" accordée aux entreprises de moins de onze salariés recrutant un apprenti mineur. Entrée en vigueur le 1er juillet 2015, cette mesure aurait permis de 7 000 à 11 000 embauches supplémentaires d'apprentis, alors que les embauches d'apprentis majeurs sont restées stables dans ces entreprises.

Dans le secteur public les entrées en apprentissage ont augmenté de 25 %. Dans les seuls services de l'Etat les embauches ont été multipliées par 5.

Source : L'apprentissage en 2015, DARES Résultats, septembre 2016 n°44

## **Champ et définitions**

**Champ de l'enquête Insertion dans la Vie Active (IVA).** L'enquête IVA interroge chaque année au 1er février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle de l'éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Les jeunes sortants de classes terminales de formations en lycée ayant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus), peu nombreux, sont exclus de l'analyse.

**Champ de l'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA).** L'enquête IPA interroge chaque année au 1er février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelles que soient leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM.

**Sortants de lycée :** sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1er février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

**Sortants d'apprentissage :** sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2011-2012, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1er février 2013 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

**Taux d'emploi :** il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants quelle que soit leur situation emploi, chômage, inactivité, stage...).

**Taux de chômage :** c'est la part des personnes qui se déclarent être sans emploi et en rechercher un parmi l'ensemble des sortants.

**Méthodologie** : les données d'insertion concernant les lycéens ne sont plus comparables avec les années antérieures, car en 2015 une relance téléphonique a été mise en place. Cette dernière a permis d'augmenter le taux de réponse de 10 points par rapport aux années précédentes. Ce qui a eu pour conséquence en particulier de modifier le taux d'emploi de certains niveaux de diplôme.

Les données de l'apprentissage «ensemble» ne tiennent pas compte du niveau II pour se rapprocher de la structure de diplômes des scolaires.

[1] Source : *Insee, estimations d'emploi*.

[2] Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi, DARES analyses, juillet 2014 n° 56

[3] L'apprentissage en Auvergne Note Statistique n°07-16

[4] Une illustration des usages du recensement : les déplacements domicile-travail - janvier 2013. Les déplacements domicile-travail en 2009 - Région : Auvergne

[5] Le bilan économique 2014 en Auvergne – Insee conjoncture - mai 2015

Bilan économique 2015 - Auvergne-Rhône-Alpes - mai 2016

\_ Source : *Insee, estimations d'emploi*

\_ Source : *Pôle emploi ; DARES*

### ***Bibliographie***

Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis, Depp, note d'information, n° 13 – Mai 2016

Le niveau de formation et de diplôme pour obtenir un emploi : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels, Depp, note d'information n° 12 – Avril 2016

En février 2014, 44 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi sept mois après la fin de leurs études, Depp, note d'information n° 15 – Avril 2015

Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière Insee Première n° 1313 - octobre 2010

France, portrait social, Diplômes et insertion professionnelle, INSEE, novembre 2011

Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 323, 1999

- Formations et emploi - Insee Références Fiches thématiques - L'école et ses sortants - Édition 2013

Formations et emploi - Insee Références - Édition 2013



collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Insertion dans la vie active  
des lycéens et des apprentis  
Les enquêtes IVA-IPA 2015

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)  
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 80 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/>

n°ISSN

2259-3845



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

